

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2019

Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale

La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale organisent un concours photos du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2019. Il concerne les 49 Communes du territoire :

Aix en Ergny, Alette, Ambricourt, Avesnes, Avondance, Bécourt, Beussent, Bimont, Bezinghem, Bourthes, Campagne-les-Boullonnais, Canlers, Clenleu, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Crépy, Créquy, Embry, Enquin-sur-Baillons, Ergny, Fressin, Fruges, Herly, Hézecques, Hucqueliers, Humbert, Lebiez, Luy, Maninghem, Matringhem, Mencas, Parenty, Planques, Preures, Quilen, Radinghem, Rimboval, Royon, Ruisseauville, Rumilly, Sains-les-Fressin, Saint-Michel-Sous-Bois, Senlis, Torcy, Verchin, Verchocq, Vincly, Wicquinghem, Zoteux.

Article 1 – Thème

Le concours photos a pour thématique : **Mon Paysage Préféré**

Il s'agit seulement des paysages comportant les caractéristiques suivantes :

- Bocage
- Faune (espèces animales : vache, mouton, oiseau, chevreuil, chauve-souris, etc,...)
- Flore (forêts, prairies, champs, fleurs, champignons, ...)
- Cours d'eau, étang, mare,
- Points de vue
- Patrimoine

À travers ce concours, nous souhaitons mettre en valeur la diversité et la qualité des paysages du territoire du Haut Pays du Montreuillois.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure et aux mineurs sous réserve qu'ils aient obtenu l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale. Les mineurs déclarent en validant leur participation avoir reçu l'agrément de leur représentant légal titulaire de l'autorité parentale pour participer au présent jeu. Toutefois, les membres du jury et leurs familles ne peuvent pas y participer.

Chaque participant peut déposer jusqu'à **3 photographies**.

Ces photographies peuvent être envoyées par mail en format JPEG de **Très bonne qualité en Haute résolution** ou envoyées ou déposées via support USB (mentionnez votre nom et prénom sur la clé USB) aux Offices de Tourisme d'Hucqueliers ou de Fruges.

Article 3 – Format des photographies

Les photographies doivent obligatoirement être envoyées au format numérique en **très haute résolution et interdiction de retoucher la photo.**

Les photographies papier mais aussi celles de qualités insuffisantes ne seront pas retenues, si elles ne sont pas accompagnées d'une version numérique.

Par ailleurs l'originalité est un des critères de sélection.

Article 4 – Utilisation des photographies

La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale se réservent le droit d'utiliser à leur gré les photographies du concours sans qu'aucune rémunération ne soit due.

L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photographie ou sur le document promotionnel (sauf avis contraire de sa part)

Article 5 – Droit des tiers

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les bâtiments ou éléments photographiés doivent de préférence être pris depuis la voie publique.

Dans le cas contraire ou si les photographies représentent des personnes reconnaissables, une autorisation signée de la personne concernée, ou de celles des parents, si ce dernier est mineur est à joindre obligatoirement (cf. ci-annexé modèle de clause à faire signer).

Article 6 – Responsabilité

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité et interdit toute réclamation.

Par ailleurs, concernant les dépôts de photos via clé USB (Mentionnez votre nom et prénom sur la clé USB): la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale s'engagent à restituer dans un délai respectable la dite clé. Les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Article 7 : Dépôt des photographies

La date limite de dépôt des photos est fixée au : 31 Octobre 2019

Les photographies (sur clé USB) peuvent être envoyées ou déposées sous enveloppe avec le bulletin de participation (voir ci-joint) à l'adresse suivante :

« **Concours photos 2019** »
Office de Tourisme Antenne Hucqueliers
14 Grand'Place
62650 HUCQUELIERS

OU

« **Concours photos 2019** »
Office de Tourisme Antenne Fruges
Place du Général de Gaulle
62310 FRUGES

Les photographies pourront également être envoyées à l'adresse mail suivante :

contact-hucqueliersfruges@opaleandco.co

Dans ce cas merci d'indiquer dans le corps du mail: votre nom, votre prénom, votre âge, votre adresse postale et mail, votre numéro de téléphone et de **préciser le lieu où a été prise la/les photographie(s) et le titre.**

Article 8 – Résultats du concours

Les résultats du concours seront prononcés au mois de Novembre ou décembre 2019. Les auteurs des photographies classées dans les 5 premiers seront récompensés par un lot (1 lot par candidat).

Le jury sera composé de 2 groupes :

- d'élus de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois, de professionnels, ainsi que de personnes extérieures au territoire qui représente 50% de la note globale.
- des habitants du territoire et extérieurs au territoire qui représente 50 % de la note globale.

Les décisions du jury seront sans appel.

Les photographies seront jugées sur 4 critères principaux : le respect du thème, la qualité esthétique et technique de la photographie et l'originalité.

Seront éliminées de la participation au concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- Toute photographie non conforme aux données du concours
- Toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon).

Courant Novembre ou décembre 2019 les modalités de vote pour les habitants seront consultables dans la presse et sur les sites :

www.cchpm.fr
www.ot-hucqueliers.com

En vous remerciant de votre participation.

Contact : Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale – 03.21.81.98.14

CONCOURS PHOTOS 2019

Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations
et Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale
« Mon Paysage Préféré »

BULLETIN DE PARTICIPATION **A JOINDRE DANS L'ENVELOPPE AVEC LA OU LES PHOTOGRAPHIES**

(La participation au concours sous entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM : PRENOM :

AGE : MAIL :

ADRESSE :
.....

VILLE : CODE POSTAL :

TEL :

PHOTOGRAPHIE 1 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

PHOTOGRAPHIE 2 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

PHOTOGRAPHIE 3 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

Fait le : à

SIGNATURE :

Contact : Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale – 03.21.81.98.14

CLAUSE A FAIRE SIGNER PAR :

- La personne reconnaissable sur la photo

- Le propriétaire des lieux (si la photographie n'est pas prise depuis la voie publique)

*** A joindre impérativement aux photos, pour les images reprises à l'article 5.**

Date et Lieu :

Je soussigné(e) (prénom + nom) :

Résidant au

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles :

- je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photos organisé par la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale sur le Thème « Mon Paysage Préféré ».

- figure ma propriété puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale sur le thème « Mon Paysage Préféré ».

Les photos pourront servir à des expositions présentées par la Communauté de Communes, Haut Pays Animations, l'Office de Tourisme et ses partenaires.

Les photos pourront être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet, les brochures promotionnelles et toutes les éditions réalisées ou coproduites par la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale.

La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Haut Pays Animations et l'Office de Tourisme d'Hucqueliers Fruges en Côte d'Opale ne pourront céder les photos visées à des tiers qu'avec l'accord des auteurs.

Fait le : A.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».